

---

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DU FABRICANT

---

Nom du produit :	DISSOLVANT DIEMARK 8000
Numéro du produit :	204-8000, 204-8001
Numéro d'enregistrement REACH :	N/A
Utilisation identifiée :	Dissolvant pour semiconducteurs
Utilisations déconseillées :	Aucune identifiée
Fabricant :	Xandex, Inc. 1360 Redwood Way, Suite A Petaluma, CA 94954, États-Unis
Site internet :	<a href="http://www.xandex.com">www.xandex.com</a>
E-mail :	<a href="mailto:beastin@xandex.com">beastin@xandex.com</a>
Contact informations :	Bill Eastin
N° d'appel d'urgence :	(800) 535-5053 (États-Unis) +1 (352) 323-3500 (International)

---

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

---

### Vue d'ensemble des cas d'urgence

#### Dangers OSHA

Liquide combustible, effet sur les organes cibles, irritant, nocif en cas d'ingestion, nocif en cas d'absorption cutanée

#### Organes cibles

Système nerveux central, sang, foie, reins, système gastro-intestinal, système cardiovasculaire

#### Classification SGH

Liquides inflammables (Catégorie 4)

Toxicité aiguë, par voie orale (Catégorie 4)

Toxicité aiguë, par inhalation (Catégorie 4)

Toxicité aiguë, par voie cutanée (Catégorie 4)

Irritation cutanée (Catégorie 2)

Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 2)

Irritation oculaire (Catégorie 2A)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Catégorie 3)

#### Éléments d'étiquetage SGH et conseils de prudence

Pictogramme





# Fiche de données de sécurité

Version 3.4

Date de révision : 04/11/16

Date d'impression : 04/11/16

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

## Mention d'avertissement

## Avertissement

### Mentions de danger

H227

Liquide combustible

H302 + H312

Nocif en cas d'ingestion ou par contact cutané

H315

Provoque une irritation cutanée

H319

Provoque une sévère irritation des yeux

H332

Nocif par inhalation

H401

Toxique pour les organismes aquatiques

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges

### Conseils de prudence

P261

Éviter de respirer les  
poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P280

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux

P305 + P351 + P338

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Classification NFPA

Santé	2
Inflammabilité	2
Réactivité	0

### Classification HMIS

Santé	2
Inflammabilité	2
Danger physique	0

### Effets potentiels sur la santé

Yeux :	Provoque une irritation oculaire.
Peau :	Nocif en cas d'absorption cutanée. Provoque une irritation cutanée.
Inhalation :	Peut être nocif en cas d'inhalation. Provoque une irritation des voies respiratoires. Les vapeurs peuvent provoquer somnolence et vertiges.
Ingestion :	Nocif en cas d'ingestion.

---

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

---

### Description

Mélange de solvants alcooliques

## Composants dangereux

Nom chimique	N° CE	N° Index	N° CAS	Quantité (%)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Classification selon la directive 67/548/CEE
Alcool benzylique	202-859-9	603-057-00-5	100-51-6	65 à 95	H302 + 312, H315, H332, H401, P280	R20/22, Xn
Alcool isopropylique	200-661-7	603-117-00-0	67-63-0	5 à 35	H225, H316, H319, H336	R11/36/67, Xi, F

## 4. PREMIERS SECOURS

### Conseil d'ordre général :

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. S'éloigner de la zone dangereuse.

### En cas de contact avec les yeux :

Rincer soigneusement à grande eau pendant 15 minutes minimum et consulter un médecin.

### En cas de contact avec la peau :

Nettoyer à grande eau avec du savon. Consulter un médecin.

### En cas d'inhalation :

Si la victime respire, la sortir à l'air libre. Si la victime ne respire pas, pratiquer une respiration artificielle. Consulter un médecin.

### En cas d'ingestion :

Ne PAS provoquer de vomissement. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

### Conditions d'inflammabilité :

Liquide combustible. Inflammable en présence d'une source d'ignition lorsque la température est supérieure au point d'éclair.

### Moyen d'extinction approprié :

Utiliser un pulvérisateur d'eau, un agent chimique en poudre, du dioxyde de carbone, de la mousse résistante à l'alcool.

### Produits de combustion dangereux :

Émission d'oxydes de carbone en cas d'incendie.



# Fiche de données de sécurité

Version 3.4

Date de révision : 04/11/16

Date d'impression : 04/11/16

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

## Équipement de protection spécial pour les pompiers :

Porter des appareils respiratoires autonomes pour lutter contre les flammes si nécessaire.

## 6. MESURES EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate.

### Précautions environnementales :

Empêcher toute fuite ou déversement supplémentaire si les conditions de sécurité le permettent. Empêcher l'entrée dans les canalisations et les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### Méthodes de confinement et de nettoyage :

Éponger à l'aide d'une matière absorbante inerte et éliminer avec les déchets dangereux. Collecter dans des conteneurs fermés appropriés pour l'élimination.

## 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

### Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs ou de brouillards.

### Conditions d'entreposage :

Conserver les conteneurs hermétiquement fermés dans un endroit sec et convenablement aéré. Entreposer à une température comprise entre 10 et 25 °C (50 à 77 °F) afin d'assurer une durée de conservation maximale.

## 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom de la substance	N° CE	N° CAS	Type de valeur limite (pays d'origine)	Valeur limite d'exposition professionnelle	Source
Alcool benzylique	202-859-9	100-51-6	TWA (États-Unis)	10 ppm	Niveaux d'exposition de l'environnement de travail (WEEL)
Alcool isopropylique	200-661-7	67-63-0	TWA (États-Unis)	200 ppm	Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (TLV)
	Irritation oculaire et des voies respiratoires supérieures. Troubles du système nerveux central. Ne peut être classée en tant que substance cancérigène pour l'homme.				

Nom de la substance	N° CE	N° CAS	Type de valeur limite (pays d'origine)	Valeur limite d'exposition professionnelle	Source
Alcool isopropylique	200-661-7	67-63-0	TWA (États-Unis)	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	OSHA - Tableau Z-1 Limites des polluants atmosphériques - 1910.1000
			STEL (États-Unis)	500 ppm 1 225 mg/m <sup>3</sup>	OSHA - Tableau Z-1 Limites des polluants atmosphériques - 1910.1000
			TWA (États-Unis)	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	Limites d'exposition professionnelle (OSHA) - Tableau Z-1 Limites des polluants atmosphériques
La valeur en mg/m <sup>3</sup> est approximative.					
			TWA (États-Unis)	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	Limites d'exposition recommandées par le NIOSH
			ST (États-Unis)	500 ppm 1 225 mg/m <sup>3</sup>	Limites d'exposition recommandées par le NIOSH

## Équipement de protection individuelle

### Protection des yeux

Équipement de protection du visage et lunettes de sécurité. Porter un équipement de protection oculaire testé et approuvé conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que le NIOSH (États-Unis), ou la norme EN 166 (UE).

### Protection respiratoire

Lorsque l'évaluation des risques met en évidence l'utilité des respirateurs purificateurs d'air, porter un masque respiratoire complet équipé de cartouches combinées multiprotection (États-Unis) ou de type ABEK (EN 14387) en plus des contrôles d'ingénierie. Si le respirateur est le seul moyen de protection, utiliser un masque respiratoire autonome intégral. Utiliser des respirateurs et composants testés et approuvés conformément aux normes gouvernementales appropriées telles que le NIOSH (États-Unis), ou la norme EN 166 (UE).

### Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Respecter la technique appropriée de retrait des gants (ne pas toucher la surface externe des gants) afin d'éviter tout contact de la peau avec ce produit. Éliminer les gants contaminés après utilisation, conformément aux lois applicables et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Protection contre l'immersion :

Matériau : Caoutchouc butyle

Épaisseur minimale : 0,3 mm

Temps de pénétration : > 480 min.

Équipement testé : Butoject® (Aldrich Z677647, taille M)

Protection contre les projections :

Matériau : Caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale : 0,4 mm

Temps de pénétration : > 30 min.

Équipement testé : Camatrik® (Aldrich Z677442, taille M)

### Protection de la peau et du corps

Tenue complète de protection contre les produits chimiques. Le type d'équipement doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse présente sur le lieu de travail spécifique.

### Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains après les pauses et à la fin de la journée.

---

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

---

<b>Forme :</b>	Liquide transparent
<b>Couleur :</b>	Incolore à jaune clair
<b>Odeur :</b>	Légère odeur d'alcool
<b>Point d'éclair :</b>	82 °C (méthode : coupelle ouverte)
<b>Température d'inflammation :</b>	434 °C
<b>Densité :</b>	1,032 à 25 °C
<b>% volatilité :</b>	100 % volatile

---

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

---

<b>Stabilité chimique :</b>	Hygroscopique. Stable dans les conditions d'entreposage recommandées
<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Aucune donnée disponible
<b>Conditions à éviter :</b>	Un mélange d'alcool benzylique et d'acide sulfurique à 58 % produit une décomposition violente en étant chauffé à une température de 180 °C. De l'alcool benzylique contenant 1,4 % de bromure d'hydrogène et 1,1 % d'un sel de fer (II) produit une polymérisation exothermique en étant chauffé à une température supérieure à 100 °C

**Produits de décomposition dangereux :** Formation d'oxydes de carbone en cas d'incendie.  
**Substances à éviter :** Agents oxydants forts

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

---

### Toxicité aiguë

#### Alcool benzylique

**DL50 orale**

DL50 orale - rat - 1 230 mg/kg

**CL50 par inhalation**

Aucune donnée disponible

**DL50 cutanée**

DL50 cutanée - lapin - 2 000 mg/kg

#### Alcool isopropylique

**DL50 orale**

DL50 orale - rat - 5 045 mg/kg

**CL50 par inhalation**

CL50 inhalation - rat - 8 h - 16 000 ppm

**DL50 cutanée**

DL50 cutanée - lapin - 12 800 mg/kg

### Corrosion/irritation cutanée

#### Alcool benzylique

Test cutané - lapin - irritation cutanée - 24 h

#### Alcool isopropylique

Test cutané - lapin - légère irritation cutanée

### Lésions oculaires graves / irritation oculaire

#### Alcool benzylique

Aucune donnée disponible

#### Alcool isopropylique

Test oculaire - lapin - irritation oculaire - 24 h



# Fiche de données de sécurité

Version 3.4

Date de révision : 04/11/16

Date d'impression : 04/11/16

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

## **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Aucune donnée disponible

## **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Aucune donnée disponible

## **Cancérogénicité**

**CIRC :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le CIRC.

**ACGIH :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'ACGIH.

**NTP :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par le NTP.

**OSHA :** Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures ou égales à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène probable, possible ou reconnu pour l'homme par l'OSHA.

## **Toxicité pour la reproduction**

Aucune donnée disponible

## **Tératogénicité**

Aucune donnée disponible

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (Système Général Harmonisé)**

Aucune donnée disponible

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées (Système Général Harmonisé)**

Aucune donnée disponible

## **Danger d'aspiration**

Aucune donnée disponible

## **Effets potentiels sur la santé**

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

**Inhalation** Peut être nocif en cas d'inhalation. Provoque une irritation des voies respiratoires.

**Peau** Nocif en cas d'absorption cutanée. Provoque une irritation cutanée.





# Fiche de données de sécurité

Version 3.4

Date de révision : 04/11/16

Date d'impression : 04/11/16

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

**Yeux** Provoque une irritation oculaire.

## Signes et symptômes d'exposition

Dépression du système nerveux central. Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer : maux de tête, vertiges, vomissements, fatigue.

## Effets synergiques

Aucune donnée disponible

---

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

---

### Toxicité

#### Alcool benzylique

Toxicité sur les poissons CL50 - Lepomis macrochirus (crapet arlequin) - 10 mg/l - 96 h

Toxicité sur les daphnies et autres invertébrés aquatiques CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 55 mg/l - 24 h

#### Alcool isopropylique

Toxicité sur les poissons CL50 - Pimephales promelas (Méné à tête-de-boule) - 9 640 mg/l - 96 h

Toxicité sur les daphnies et autres invertébrés aquatiques CE50 - Daphnia magna (puce d'eau) - 5 102 mg/l - 24 h

### Persistance et dégradabilité

#### Alcool benzylique

Biodégradabilité Biotique/Aérobie  
Résultat : 92 à 96 % - Rapidement biodégradable

#### Alcool isopropylique

Aucune donnée disponible

### Potentiel bioaccumulatif

Aucune donnée disponible

### Mobilité dans les sols

Aucune donnée disponible

### Évaluation PBT et vPvB

Aucune donnée disponible



# Fiche de données de sécurité

Version 3.4

Date de révision : 04/11/16

Date d'impression : 04/11/16

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

## Autres effets indésirables

Il est impossible d'exclure un risque pour l'environnement en cas de manipulation ou d'élimination non conforme aux usages professionnels.

Toxique pour les organismes aquatiques.

---

## 13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

---

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise de traitement agréée. Contacter un service professionnel de traitement des déchets agréé afin de procéder à l'élimination de cette substance.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

---

### DOT (États-Unis)

Numéro ONU : 1987 Alcools, n.s.a., groupe d'emballage III  
Polluant marin : Non  
Risque d'empoisonnement par inhalation : Non

### IATA

Numéro ONU : 1987 Alcools, n.s.a., groupe d'emballage III

### IMDG

Matières non dangereuses.

---

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

---

### Dangers OSHA

Liquide combustible, effet sur les organes cibles, nocif en cas d'ingestion, nocif en cas d'absorption cutanée, irritant

### Statut CERCLA :

Non répertorié

### Statut TSCA :

Toutes les substances chimiques utilisées dans ce produit sont répertoriées dans l'inventaire de la TSCA.

### SARA 302 :

Ce produit ne contient aucune substance chimique soumise aux exigences contenues dans la section 302, Titre III, SARA.

### Risques SARA 311/312 :

Risque aigu pour la santé, risque chronique pour la santé.



# Fiche de données de sécurité

Version 3.4

Date de révision : 04/11/16

Date d'impression : 04/11/16

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16

## SARA 313 :

Le composant suivant est soumis aux exigences de déclaration de la section 313, Titre III.

	N° CAS	Date de révision
Isopropanol	67-63-0	1987-01-01

## Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information du Massachusetts

	N° CAS	Date de révision
Isopropanol	67-63-0	1987-01-01

## Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information de Pennsylvanie

	N° CAS	Date de révision
Isopropanol	67-63-0	1987-01-01

## Composants répertoriés dans la liste du droit à l'information du New Jersey

	N° CAS	Date de révision
Isopropanol	67-63-0	1987-01-01

## Composants soumis à la Proposition 65 de Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu dans l'État de Californie comme cause de cancer, d'anomalie congénitale ou de tout autre dommage sur la reproduction.

## Prescriptions nationales:

Matières dangereuses pour l'eau: classe de dangerosité pour l'eau: (WGK) 1 (Allemagne )

---

## 16. AUTRES INFORMATIONS

---

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et doivent être utilisées uniquement à titre indicatif. Les informations contenues dans le présent document sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et constituent les consignes de sécurité appropriées pour la manipulation du produit. Elles ne représentent aucune garantie relative aux propriétés du produit. Xandex Incorporated ne pourra être tenue responsable d'aucun dommage résultant de la manipulation ou d'un contact avec le produit mentionné ci-dessus.

Version 3.4

Date de révision : 04/11/16

Date d'impression : 04/11/16

Remplace : version 3.3 datée du 01/03/16